

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 9 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DASES 126 G Subventions (228.030 euros) à treize associations et conventions avec huit d'entre elles pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le Contrat de Ville souscrit entre la Ville de Paris et l'Etat pour la période 2015-2020 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, propose l'attribution de financements à treize associations pour soutenir le fonctionnement d'actions d'aide à l'accès aux droits dont huit dans un cadre conventionnel ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^e commission,

Délibère :

Article 1 : Il est attribué à l'Association de Solidarité et d'Information pour l'Accès aux Droits des étrangers non communautaires (ASIAD) (9514), 21 Ter, rue Voltaire (11e) une subvention de 7.000 € au titre de l'année 2018 pour ses permanences d'accès aux droits (2018_04709).

Article 2: Il est attribué à l'Association de Solidarité Internationale et d'intégration (ASI) (9785), 4 rue Frédéric Brunet (17e), une subvention de fonctionnement de 6.000 € pour son action d'aide à l'accès aux droits et de médiation socioculturelle au titre de l'année 2018 (2018_04592).

Article 3 : Il est attribué à l'Association de médiation interculturelle (AMI) (16446), 17 rue Henri Chevreau (20e), une subvention de fonctionnement de 2.000 € pour ses permanences d'écrivain public et son action de médiation socioculturelle au titre de l'année 2018 (2018_06271).

Article 4 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer une convention pluriannuelle avec l'association « Collectif des Accidentés du Travail, Handicapés et Retraités pour l'Égalité des Droits » (CATRED) (19944), 20 Boulevard Voltaire (11e), dont le texte, joint au présent délibéré, fixe la contribution financière du Département de Paris à 16.000 € pour son action d'aide à l'accès aux droits et ses permanences socio-juridiques au titre de l'exercice 2018 (2018_03288).

Article 5 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer une convention annuelle avec l'association Droits d'Urgence (184146), 1 passage du Buisson Saint-Louis (10e) dont le texte, joint au présent délibéré, fixe le montant de la subvention du Département de Paris à 30.000 € pour son action d'aide à l'accès aux droits et ses permanences socio-juridiques au titre de l'exercice 2018 (2018_06100).

Article 6 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer un premier avenant à la convention pluriannuelle du 16 juin 2017 avec l'association « Ma Plume est à Vous » (15387) 6 avenue de la Porte de Montmartre 75018 Paris, dont le texte est joint au présent délibéré. Il fixe la contribution financière du Département de Paris à 14.000 € au titre de l'année 2018 pour ses permanences d'écrivain public (2018_05186).

Article 7 : Il est attribué à l'association « Comité local de l'association Pour l'Emploi, l'Information et la Solidarité des chômeurs et travailleurs et précaires de Paris » (APEIS Paris) (20007), située 11 rue des Couronnes (20^{ème}) une subvention de fonctionnement de 7.480 € au titre de l'exercice 2018 (2018_06393)

Article 8 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention annuelle avec l'association « Chômeurs et Précaires de Paris » (65281) située 33 rue du Château Landon (10^{ème}), pour son action d'aide à l'accès aux droits (2018_05866) dont le texte, joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une subvention de 23.650 €, au titre de l'année 2018.

Article 9 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer un premier avenant à la convention pluriannuelle du 17 mai 2017 avec « L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie » (L'ACORT) (157) située 2 bis rue Bouchardon 75010 Paris, fixant le montant de la subvention du Département de Paris à 25.900 € au titre de 2018 pour deux actions sociolinguistiques et d'accès aux droits (2018_01358 et 2018_00588) et une action d'accompagnement à la scolarité (2018_05999).

Article 10 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer une convention pluriannuelle avec l' « Association pour l'Accompagnement social et administratif des travailleurs migrants et de leurs familles » (APTM) (16051), 239 rue de Bercy 75012 Paris, dont le texte est joint au présent délibéré. Il fixe la contribution financière du Département de Paris à 40.000 € au titre de l'année 2018, pour son action de permanence d'accès aux droits (2018_03866).

Article 11 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer un premier avenant à la convention pluriannuelle du 16 juin 2017 avec l'association « Inter Service Migrants Interprétariat » (ISM) (57761) située 90 avenue de Flandre 75019 Paris, dont le texte est joint au présent délibéré. Il fixe la contribution financière du Département

de Paris à 34.000 € au titre de l'année 2018, pour son action d'informations et d'accès aux droits des étrangers habitant Paris menée par son service juridique « Info Migrants » (2018_06590).

Article 12 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer avec l'association « Droits devant !! » (70341), 47 rue de Dantzig (15^{ème}) une convention annuelle d'objectifs dont le texte est joint au présent délibéré, pour son action d'aide à l'accès aux droits de personnes d'origine étrangère en situation de précarité (2018_03129), au titre de l'exercice 2018. Le texte, joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une subvention de 20.000 €.

Article 13 : Il est attribué à l'association « La Plume Bénévole du 19^{ème} » (182224), située 17 rue Janseen 75019 Paris subvention de 2.000 € au titre de l'année 2018 pour une action de permanences d'écrivains publics (2018_02894).

Article 14 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement du Département de Paris de 2018 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement conformément au tableau ci-dessous :

Organisme bénéficiaire	Intitulé de l'action	Montant du financement
Chapitre 65 - Nature 65748 Rubrique 424 – Destination : 4240009		
Association de Solidarité pour l'Accès aux Droits des étrangers non communautaires (ASIAD)	Action de permanences d'accès aux droits	7 000 €
Association de Solidarité Internationale et d'intégration (ASI)	Action d'aide à l'accès aux droits et de médiation socioculturelle	6 000 €
Collectif des Accidentés du Travail Handicapés et Retraités pour l'Égalité des Droits (CATRED)	Action d'aide à l'accès aux droits et ses permanences socio-juridique	16 000 €
Chômeurs et Précaires de Paris	Action d'aide à l'accès aux droits	23 650 €
Inter Service Migrants Interprétariat » (ISM),	Action d'informations et d'accès aux droits des étrangers habitant Paris menée par son service juridique « Info Migrants »	34 000 €
Droits devant !!	Action d'aide à l'accès aux droits de personnes d'origine étrangère en situation de précarité	20 000 €
La Plume Bénévole du 19 ^{ème}	Action de permanences d'écrivains publics	2 000 €
Total		108 650 €
Chapitre 65 - Nature 65748 Rubrique 424 – Destination : 4240008		
Association pour l'Accompagnement social et administratif des travailleurs migrants et de leurs familles (APTAM)	Action de permanence d'accès aux droits	40 000 €
Total		40 000 €
Chapitre 65 - Nature 65748 Rubrique 424 – Destination : 4240005		
Droits d'Urgence	Action d'aide à l'accès aux droits et ses permanences socio-juridiques	30 000 €
Total		30 000 €

Chapitre 65 - Nature 6526 Rubrique 428 – Destination : 4280004		
Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (L'ACORT)	Action d'accompagnement à la scolarité	2 400 €
Total		2 400 €
Chapitre 17 - Nature 65748 Rubrique 441 – Destination : 4410001		
Association de médiation interculturelle (AMI)	Action de permanences d'écrivain public et son action de médiation socioculturelle	2 000 €
Comité local de l'association Pour l'Emploi, l'Information et la Solidarité des chômeurs et travailleurs et précaires de Paris (APEIS Paris)	Action d'aide à l'accès aux droits	7 480 €
Ma Plume est à Vous	Action de permanences d'écrivain public	14 000 €
Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (L'ACORT)	Actions sociolinguistiques et d'accès aux droits	23 500 €
Total		46 980 €
TOTAL DES DEPENSES		228 030 €

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO